



Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 Avril 2026

Délibération n°2026-40

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 19

Date de convocation : 17 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT-TASSIN, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CAMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT

Objet : Élection d'un(e) secrétaire

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ NOMME Madame Isabelle CARDOT, secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT,

Le Maire,
Vincent COOL,





Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 Avril 2026

Délibération n°2026-41

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

Date de convocation : 17 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,
Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEAURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT-TASSIN, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CARMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT

Un scrutin a eu lieu et Mme Isabelle CARDOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : **Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 31 Mars 2026**

Le Maire demande à l'Assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 Mars 2026.

Pas de remarque,

Après délibération, le Conseil municipal, à 18 voix pour et 1 abstention (Mme Emilie MARTIAL), décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre tous les membres présents

La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT,

Le Maire,
Vincent COOL,



Conseil Municipal du 31 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 Mars 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (Adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CAMELLE, Mme Emilie DUFORAT, Mr Emilien EKIERT, Mr Bruno WALLET, Mme Bernadette PREUVOT

Absents : Mme Aline LEGRAND, Mr Grégory PAQUET

I. Élection d'un(e) secrétaire

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ NOMME Madame Isabelle CARDOT, secrétaire de séance.

II. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026

Le Maire demande à l'Assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 Mars 2026.

Pas de remarque,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 Mars 2026.

III. Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'administration du CCAS et Désignation des membres du centre communal d'action sociale

Vu l'article R123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS en respectant le principe de parité.

Vu les articles R123-8, R123-10 et 15 du code de l'Action Sociale et des Familles ;

Article 1 : Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

De fixer à 13 le nombre d'administrateurs de CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- De 6 Membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- De 6 Membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;



Article 2 : Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Monsieur le Maire appelle la liste des candidats :

- Monsieur André BEURAIN
- Mme Isabelle CARDOT
- Mr Didier PINCHON
- Mme Corinne BRANCOURT
- Mr Vincent CAMELLE
- Mme Emilie DUFORAT

La liste ayant obtenu 17 voix à l'unanimité est élue

Sont donc proclamés élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Monsieur André BEURAIN
- Mme Isabelle CARDOT
- Mr Didier PINCHON
- Mme Corinne BRANCOURT
- Mr Vincent CAMELLE
- Mme Emilie DUFORAT

IV. Délégués au syndicat intercommunal des eaux de Ribemont

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au syndicat intercommunal des eaux de RIBEMONT.

Il convient de désigner 2 délégués dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder au vote pour désigner les 2 nouveaux délégués.

Le conseil municipal

Après avoir ouïe l'exposé de son maire

Après avoir pris connaissance des candidatures de :

- Monsieur André BEURAIN et de Monsieur Vincent CAMELLE

Décide de passer au vote

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de voix :	17
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	17
Majorité absolue :	9

Ont obtenu 17 voix

BEURAIN André

CAMELLE Vincent

Mr BEURAIN André, Mr CAMELLE Vincent sont proclamés élus.

V. Délégués au syndicat intercommunal pour la gestion de la halle des sports

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au syndicat intercommunal pour la gestion de la halle des sports.

Il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder au vote par scrutin secret pour désigner les 3 nouveaux délégués titulaires et les trois nouveaux délégués suppléants.

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance des candidatures de :

Mr André BEURAIN, Mr Laurent FOURRIER, Mr Bruno WALLET, Mr Emilien EKIERT, Mr Lionel MICHEL et Mme Sylvie PAQUET-DUARTE

Décide de passer au vote

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Ont obtenu :

Mr Lionel MICHEL	: 15 voix
Mr Laurent FOURRIER	: 11 Voix
Mme Sylvie PAQUET-DUARTE	: 10 Voix
Mr André BEURAIN	: 8 voix
Mr Emilien EKIERT	: 5 voix
Mr Bruno WALLET	: 2 voix

Sont donc proclamés élus :

Mr Lionel MICHEL, Mr Laurent FOURRIER et Mme Sylvie PAQUET DUARTE délégués titulaires

Mr André BEURAIN, Mr Emilien EKIERT et Mr Bruno WALLET délégués suppléants

VI. Désignation des délégués au syndicat intercommunal du bassin versant de l'Oise Aval axonaise

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au syndicat intercommunal du bassin versant de l'Oise Aval axonaise

Il convient d'élire 1 délégué titulaire

Conformément à la loi, Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder au vote pour désigner le nouveau délégué.

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance de la candidature de Mr Vincent CARMELLE :

Décide de passer au vote

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins	: 17
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 17
Majorité absolue	: 9
Ont obtenu	
CARMELLE Vincent	: 17

Mr CARMELLE Vincent est proclamé élu délégué titulaire



VII. Désignation des délégués à l'USEDA

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne (USEDA)

Il convient de désigner 2 délégués dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder au vote pour désigner les 2 nouveaux délégués.

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance des candidatures de Mr Didier PINCHON et de Mr Emilien EKIERT
Décide de passer au vote

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins	: 17
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 17
Majorité absolue	: 9

Ont obtenu

PINCHON Didier	: 17
EKIERT Emilien	: 17

Mr Didier PINCHON et Mr Emilien EKIERT sont proclamés élus.

VIII. Désignation des délégués à l'ADERMAS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'ADERMAS.

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder au vote pour désigner les 2 nouveaux délégués.

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance des candidatures de Mme Isabelle CARDOT pour être déléguée
Titulaire et de Mme Emmanuelle LOUVET pour être déléguée suppléante

Décide de passer au vote

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins	: 17
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 17
Majorité absolue	: 9

Ont obtenu

CARDOT Isabelle Titulaire	: 17
DUTARQUE - LOUVET Emmanuelle Suppléante	: 17

Mme CARDOT Isabelle titulaire et Mme DUTARQUE- LOUVET Emmanuelle suppléante sont proclamées élus.

IX. Désignation des délégués conseil d'administration au collège

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant afin de siéger au conseil d'administration du collège dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.



Conformément à la loi, Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder au vote pour désigner les 2 nouveaux délégués

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance des candidatures de Mme Isabelle DUPONT et de Mme Emilie DUFORAT

Décide de passer au vote

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins	: 17
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 17
Majorité absolue	: 9
Ont obtenu	
DUPONT Isabelle titulaire	: 17
DUFORAT Emilie suppléante	: 17

Mme Isabelle DUPONT déléguée Titulaire et Mme Emilie DUFORAT déléguée suppléante sont proclamées élues.

X. Désignation des délégués à la Chambre des métiers

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de désigner 2 délégués à la chambre des métiers de l'Aisne dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder au vote pour désigner deux nouveaux délégués.

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance des candidatures de Mr Vincent COOL et de Mr Didier PINCHON

Décide de passer au vote

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins	: 17
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 17
Majorité absolue	: 9

Ont obtenu

COOL Vincent	: 17
PINCHON Didier	: 17

Mr Vincent COOL et Mr Didier PINCHON sont proclamés élus.

XI. Désignation de délégués à la Chambre d'agriculture

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de désigner 1 délégué à la chambre d'agriculture de l'Aisne dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder au vote pour désigner un nouveau délégué

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance de la candidature de Mr Vincent CARMELLE

Décide de passer au vote

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après



Nombre de bulletins : 17
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 17
Majorité absolue : 9

a obtenu
CARMELLE Vincent : 17

Mr CARMELLE Vincent est proclamé élu.

XII. Commission d'appel d'offres

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code.

Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent

La liste 1 présente :

- Mr BEURAIN André, Mr MICHEL Lionel, Mr CARMELLE Vincent, membres titulaires
- Mr COOL Jérôme, Mme BRANCOURT Corinne, Mr EKIERT Emilien, membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement

Nombre de votants : 17

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

La liste 1 obtient 17 voix

Sont ainsi déclarés élus : Mr BEURAIN André, Mr MICHEL Lionel, Mr CARMELLE Vincent membres titulaires, Mr COOL Jérôme, Mme BRANCOURT Corinne, Mr EKIERT Emilien membres suppléants pour faire partie avec Mr le maire de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

XIII. Correspondant à la défense

Monsieur le maire informe que par circulaire du secrétaire d'état à la défense chargé des anciens combattants, en date du 26 Octobre 2001, il a été organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune.

Le ministre de la défense souhaite que ce réseau de correspondants soit reconstitué suite au renouvellement des conseils municipaux.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des candidatures

Décide de désigner Monsieur Jérôme COOL, correspondant défense.

XIV. Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration du centre social et culturel de Moy de l'Aisne

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que conformément aux statuts du centre social et culturel de la Vallée de l'Oise, la commune a droit à un siège en qualité de membre de droit au sein de leur conseil d'administration.

Il convient donc de désigner 1 délégué titulaire dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.



Conformément à la loi, Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder au vote pour désigner 1 nouveau délégué.

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance de la candidature de Mme Isabelle CARDOT

Décide de passer au vote

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins	: 17
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 17
Majorité absolue	: 9

a obtenu

CARDOT Isabelle Titulaire	: 17
---------------------------	------

Mme CARDOT Isabelle est proclamée élue.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrivée de Madame Aline LEGRAND, conseillère municipale, qui rejoint la séance en cours et prendra part aux délibérations et aux votes à compter de cet instant

XV. Création des commissions communales

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Le conseil municipal peut librement choisir le nombre et le type de commissions qu'il souhaite former au titre de l'article L 2121-22 du CGCT

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer 12 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre devant faire partie d'au moins une commission.

Je vous propose donc d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes

1.FINANCES :

Budget/ Compte administratif/ Fixation des taux

Décisions modificatives

Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.)

2.AFFAIRES SOCIALES et SOLIDARITES :

Action sociale/permanences

Logement

Séniors

Mobilités

Associations

3. VOIRIE

Programmation/suivi

Commission Appels d'offres

Relations avec les entreprises/suivi de chantiers

Entretien/ relations CCVO

4. BATIMENTS – PROPRIETES COMMUNALES :



Programmation/suivi
Entretien et maintenance des salles et des sites associatifs
Relations avec les entreprises/suivi de chantiers

5.SECURITE – CIRCULATION :

Plan de circulation
Incivilités (vitesses, dégradations ...)
Aménagements de sécurité
Défense extérieure incendie
Correspondant défense
Signalétique

6.CADRE DE VIE - VIVRE ENSEMBLE :

Fleurissement – Maisons fleuries
Illuminations

7.EDUCATION – JEUNESSE:

Ecoles – Petite enfance – Périscolaire
Accueil de Loisirs Sans Hébergement

8.CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE HISTORIQUE :

Activités culturelles
Attractivité de la commune
Cérémonies
Patrimoine (classé Monument Historique)
Médiathèque
Sites et équipements de Loisirs - aire de camping

9.ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

Plan Local d'Urbanisme
Gestion des propriétés non bâties (peupleraies,)
Aménagements paysagers
Inventaire des chemins ruraux
Voies vertes

10. INFORMATION – COMMUNICATION

Bulletin municipal,
Internet, Intramuros

11.COMITE D'ANIMATION: Théâtre, concerts, expositions, brocantes, fêtes communales, ...

12.COMITE DE JUMELAGE :

Article 2 : Les commissions municipales comportent un nombre variable de membres, chaque conseiller municipal doit faire partie d'au moins une commission.

Article 3 : le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1.FINANCES : Le Maire et l'ensemble du conseil municipal

2.AFFAIRES SOCIALES et SOLIDARITES : Mme Isabelle CARDOT – Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET – Mme Emilie DUFORAT – Mme Corinne BRANCOURT – Mme Sylvie PAQUET-DUARTE

3 VOIRIE : Mr André BEURAIN - Mr Vincent CAMELLE – Mr Jérôme COOL – Mr Didier PINCHON – Mr Lionel MICHEL – Mme Corinne BRANCOURT

4. BATIMENTS – PROPRIETES COMMUNALES : Mr André BEURAIN – Mr Jérôme COOL – Mr Vincent CAMELLE - Mr Didier PINCHON – Mme Corinne BRANCOURT -

5.SECURITE – CIRCULATION : Mr André BEURAIN - Mr Jérôme COOL – Mr Vincent CAMELLE – Mme Corinne BRANCOURT – Mme Sylvie RAYNAL – Mr Bruno WALLET

6.CADRE DE VIE - VIVRE ENSEMBLE : Mme Isabelle DUPONT – Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET – Mr Jérôme COOL – Mr Laurent FOURRIER – Mme Emilie DUFORAT –



Mr Didier PINCHON – Mme Bernadette PREUVOT – Mme Corinne BRANCOURT – Mme Sylvie RAYNAL – Mr Vincent CAMELLE – Mme Aline LEGRAND

7. EDUCATION – JEUNESSE : Mme Emmanuelle LOUVET - Mme Isabelle DUPONT – Mme Corinne BRANCOURT- Mr Bruno WALLET – Mme Bernadette PREUVOT

8.CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE HISTORIQUE : Mme Isabelle CARDOT – Mme Emilie DUFORAT – Mme Emmanuelle DUTARQUE- LOUVET – Mr Laurent FOURRIER – Mr Lionel MICHEL

9.ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE: Mr Vincent CAMELLE – Mr Jérôme COOL – Mr Bruno WALLET – Mr Laurent FOURRIER – Mme Emmanuelle DUTARQUE- LOUVET – Mme Sylvie RAYNAL – Mme Aline LEGRAND

10 INFORMATION – COMMUNICATION Mme Isabelle DUPONT – Mme DUTARQUE-LOUVET Emmanuelle – Mme Sylvie PAQUET-DUARTE – Mme Isabelle CARDOT – Mme Corinne BRANCOURT – Mme Emilie DUFORAT

11. COMITE ANIMATION Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET – Mme Bernadette PREUVOT – Mr Lionel MICHEL - Mr Emilien EKIERT – Mr Laurent FOURRIER – Mme Isabelle CARDOT – Mme Aline LEGRAND

12. JUMELAGE : Mme Sylvie RAYNAL – Mme Isabelle DUPONT – Mme Isabelle CARDOT

XVI. Convention de Mise à disposition de la salle communale à titre gracieux – Ateliers d'éveil du Relais Petite Enfance

Depuis 2004, la Communauté de Communes du val de l'Oise anime un relais petite enfance. Ce service propose des permanences informatives notamment destinées à aider les parents en recherche d'un mode de garde et à renseigner les familles et professionnelles sur les droits et devoirs des employeurs et des salariés. Le RPE organise également des ateliers d'échanges et d'enrichissement des pratiques professionnelles aux assistantes maternelles du territoire.

La présente convention a pour objet la mise à disposition à titre gracieux de la salle Blondel au profit du relais petite enfance de la CCVO prévue le mardi des semaines paires de 9h15 à 11h30 et hors vacances scolaires.

Après avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention

XVII. Convention de mise à disposition d'un local pour l'accueil de loisirs été 2026

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise s'est dotée de la compétence « accueil de loisirs pour les quatre premières semaines des vacances estivales ». Les enfants sont accueillis dans les locaux mis à disposition par la commune. Il est donc nécessaire de passer une convention entre la Commune et la CCVO pour la mise à disposition à titre gracieux des locaux communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte de mettre à la disposition de la CCVO à titre gracieux, les locaux communaux suivants :**
 - **Ecole primaire Padieu**
 - **Cantine scolaire**
 - **Réfectoire de l'école Padieu**
- **La convention sera conclue pour la période du 3 juillet 2026 à 12h00 au 3 août 2026 à 18h00.**
- **Autorise le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.**



XVIII. Désignation d'un délégué CNAS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de désigner 1 délégué au CNAS dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder au vote pour désigner un nouveau délégué.

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance des candidatures de Mme PAQUET-DUARTE Sylvie

Décide de passer au vote

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins	: 18
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 18
Majorité absolue	: 9

Ont obtenu

Mme PAQUET-DUARTE Sylvie	: 18
--------------------------	------

Mme PAQUET -DUARTE Sylvie proclamée élue.

La secrétaire,
M^{me} Isabelle CARDST,



Le maire,
M^r Vincent COOL,





Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 Avril 2026

Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Délibération n°2026-42

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

Date de convocation : 17 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT-TASSIN, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CAMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT

Un scrutin a eu lieu et Mme Isabelle CARDOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Vote du compte de gestion 2025

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal à 18 voix pour et 1 abstention (Mme Emilie MARTIAL), déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Trésorier de Chauny, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT,

Le Maire,
Vincent COOL,





Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Délibération n°2026-43

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 18

Date de convocation : 17 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. André BEURAIN, Président, Mme Isabelle DUPONT, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT-TASSIN, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CARMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT

Un scrutin a eu lieu et Mme Isabelle CARDOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Vote du compte administratif 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André BEURAIN, délibérant sur le compte administratif 2025 dressé par Monsieur COOL Vincent, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement			
	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses		713 317.79 €	129 261.00 €
Recettes		1 201 414.95 €	140 013.88 €
Résultat de clôture : 488 097.16 €			
Fonctionnement			
Dépenses		1 749 470.43 €	0,00 €
Recettes		3 189 873.68 €	0,00 €
Résultat de clôture : 1 440 403.25 €			
Résultat global : 1 928 500.41 €			

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 17 voix pour et 1 abstention (Mme Emilie MARTIAL)

- approuve le compte administratif 2025.

Pour extrait certifié conforme
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT

Le Maire,
Vincent COOL,





Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Délibération n°2026-044

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

Date de convocation : 17 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEAURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT-TASSIN, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CAMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT

Un scrutin a eu lieu et Mme Isabelle CARDOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal, à 18 voix pour et 1 abstention (Mme Emilie MARTIAL), décide d'affecter le résultat comme suit :

- Détermination du résultat de fonctionnement de l'année 2025 à affecter

1	2	3	4
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent (n-1)	Part de l'excédent de l'exercice précédent affecté à l'investissement en année N, par émission d'un titre de recette au compte 1068	Résultat de fonctionnement de l'année	= 1-2+3 Résultat de clôture de l'année N à affecter au budget N+1
1 194 284.56 €	0 €	246 118.69 €	1 440 403.25 €

- Affectation du résultat de fonctionnement net cumulé de l'année 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 440 403.25 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE :

A) EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2025	
- Affectation en réserve à la section d'investissement (C/1068)	0,00 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédeur)	1 440 403.25 €
B) EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT au 31.12.2025	488 097.16 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT





Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 Avril 2026

Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Délibération n°2026-045

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 17 avril 2026

Nombre de Conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEAURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT-TASSIN, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CAMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT

Un scrutin a eu lieu et Mme Isabelle CARDOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux 2026 des taxes directes locales

Monsieur le Maire présente l'état 1259 de l'année 2026 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Pour rappel, le taux d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de conserver les taux de 2025 et de fixer les taux communaux pour 2026 comme suit :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.19 %
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.67 %
- Taux de taxe d'habitation : 17.32 %
- Taux cotisation foncière des entreprises : 20.13%

CHARGE Monsieur le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété
- De transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT

Le Maire,
Vincent COOL





Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Délibération n°2026-046

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

Date de convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEAURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT-TASSIN, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CAMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT

Un scrutin a eu lieu et Mme Isabelle CARDOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Subventions 2026 aux associations

Après avoir examiné les différentes demandes de subvention, le Conseil Municipal décide à 18 voix pour et 1 abstention (Mme Emilie MARTIAL), d'attribuer les subventions des associations 2026, récapitulées dans le tableau ci-dessous.

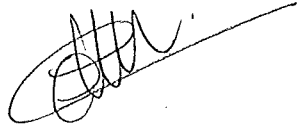
Associations	Subventions 2026
ASCR	1 000 €
Canoë Kayak	2 500 €
USR	15 000 €
Ribemont Gym	1 100 €
Ribemont pétanque	1 100 €
S'héchois Ribemontois	700 €
Comité d'animation	20 500 €
Club du bon temps	500 €
Association Condorcet	1 000 €
Ensemble M. Ravel	1 000 €
UNC	800 €
Ribemont sport loisir	500 €
Club de marche	300 €
Ribemont collections	200 €
Rib'mouv	900 €
Coop école Maternelle	500 €
Coop école Primaire et voyage	1 000 €
CCAS	100 €
Créa-loisirs	200 €
Le souvenir français	80 €

Fondation ARSEP	100 €
USEP	700 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT

Le Maire,
Vincent COOL,





Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Délibération n°2026-47

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

Date de convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CAMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT.

Un scrutin a eu lieu et Mme Isabelle CARDOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Fongibilité des crédits

Monsieur le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget de la Commune de Ribemont.

C'est dans ce cadre que la Commune de Ribemont est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée délibérante l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante, une décision modificative devra être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Dans ce cas, le Président serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour et 1 contre (Mme Emilie MARTIAL):

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT

Le Maire,
Vincent COOL





Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Délibération n°2026- 48

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

Date de convocation : 17 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT-TASSIN, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CAMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT.

Un scrutin a eu lieu et Mme Isabelle CARDOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif 2026 de la commune de RIBEMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 transmis au Conseillers Municipaux le 10 Avril 2026

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2026 qui peut se résumer ainsi :

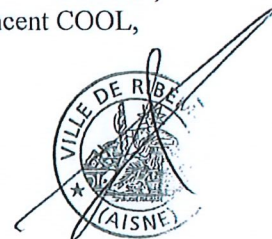
Investissement	
Dépenses	2 239 472.29 € (dont 129 261.00 € restes à réaliser) ✓
Recettes	2 239 472.29 € (dont 140 013.88 € restes à réaliser) ✓
Fonctionnement	
Dépenses	3 309 358.30 €
Recettes	3 309 358.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 18 voix pour et 1 contre (Mme Emilie MARTIAL), décide d'adopter le budget primitif 2026 de la Commune de Ribemont à.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT

Le Maire,
Vincent COOL,





Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Délibération n°2026-49

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

Date de convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT-TASSIN, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CAMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT.

Un scrutin a eu lieu et Mme Isabelle CARDOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un référent lutte antivectorielle moustique tigre.

Introduit en métropole en 2004, le moustique tigre est l'une des espèces les plus invasives au monde. Au 1er janvier 2025, il est implanté dans 81 départements, dont l'Aisne.

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des maladies transmises par des vecteurs tels que les moustiques tigres, l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France souhaite renforcer l'implication des collectivités locales afin de prévenir et de maîtriser les risques sanitaires induits.

À ce titre, il est essentiel que chaque commune désigne un référent pour la lutte antivectorielle et, dans la mesure du possible, un suppléant. Ils seront chargés de coordonner, le cas échéant, les actions locales de surveillance et de prévention. Ces référents seront les interlocuteurs principaux de l'ARS pour la mise en œuvre et le suivi des actions.

Il est nommé Monsieur Jérôme COOL (Titulaire) et Monsieur Didier PINCHON (Suppléant)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT

Le Maire,
Vincent COOL,





Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Délibération n°2026-50

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

Date de convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CAMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT.

Un scrutin a eu lieu et Mme Isabelle CARDOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un référent CLESENCE

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, il convient de procéder à la désignation d'un représentant au sein des commissions d'attribution des logements de Clésence.

À ce titre, sont désignés :

- Monsieur Vincent COOL, en qualité de titulaire ;
- Madame Sylvie PAQUET-DUARTE, en qualité de suppléante.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT

Le Maire,
Vincent COOL,





Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Délibération n°2026-51

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

Date de convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CAMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT.

Un scrutin a eu lieu et Mme Isabelle CARDOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un référent SAAT

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, il convient de procéder à la désignation d'un représentant au sein du SAAT Service d'Aide A Tous

À ce titre, sont désignés :

- Monsieur Ludovic DAGNICOURT, en qualité de titulaire ;
- Madame Bernadette PREUVOT, en qualité de suppléante.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT

Le Maire,
Vincent COOL,





Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Délibération n°2026-52

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 19

Date de convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT-TASSIN, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CAMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT.

Un scrutin a eu lieu et Mme Isabelle CARDOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un référent Ages et vies

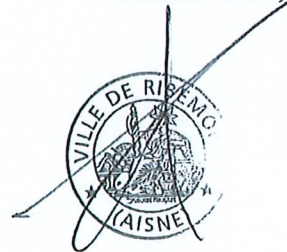
Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, il convient de procéder à la désignation d'un représentant au sein du collectif de Vie Partagée Ages et Vie

À ce titre, sont désignées :

- Madame Isabelle CARDOT et Mme Corinne BRANCOURT-TASSIN

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT

Le Maire,
Vincent COOL,





Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Délibération n°2026-53

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

Date de convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT-TASSIN, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CAMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT.

Un scrutin a eu lieu et Mme Isabelle CARDOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Signature d'un avenant à la convention de constitution de servitudes conclues le 25 Novembre 2025 avec la société parc éolien de Ribemont

L'affaire soumise à la présente délibération concernant une installation mentionnée à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, une note explicative de synthèse a été adressée à tous les membres du conseil municipal conformément aux exigences de l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que la commune de Ribemont a signé avec la société « PARC EOLIEN DE RIBEMONT » une constitution de servitudes en date du 25/11/2025.

Considérant que pour les besoins de la livraison de son parc éolien, la société PARC EOLIEN DE RIBEMONT souhaite constituer une servitude de passage sur le chemin rural dit de « Fay-le-Noyer au CD n°58 et la voie communale n°4 de Lucy au CD n°58 appartenant à la commune de Ribemont.

Considérant qu'il convient de modifier les articles « DESIGNATION DU FONDS SERVANT » de la constitution de servitudes signée le 25/11/2025.

Monsieur le maire invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et pris connaissance du dossier

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, par 18 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Emilie MARTIAL):

Décide de modifier par avenant les articles « DESIGNATION DU FONDS SERVANT » de la constitution de servitudes signée le 25/11/2025 avec la société PARC EOLIEN DE RIBEMONT.

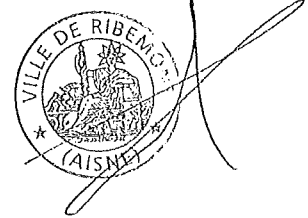


Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'avenant à la constitution de servitudes signée le 25/11/2025.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT



Le Maire,
Vincent COOL,





Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Délibération n°2026-54

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

Date de convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT-TASSIN, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CAMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT.

Un scrutin a eu lieu et Mme Isabelle CARDOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Mise en place d'une participation au financement des contrats et règlement labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 3 Mars 2026

Considérant que les personnes publiques participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale,

Considérant que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats destinés à couvrir les risques mentionnés à l'article L. 827-1, mettant en œuvre les dispositifs de solidarité mentionnés à l'article L. 827-3, cette condition pouvant être attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du Code des assurances.



Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la Commune de Ribemont souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé.

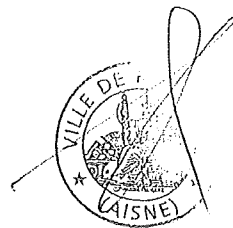
Le Montant MENSUEL de la participation est fixé à 15.00€ brut par agent.

L'assemblée délibérante :

- Décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé, selon les conditions reprises ci-dessus
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT

Le Maire,
Vincent COOL,





Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Délibération n°2026-55

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

Date de convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEAURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOUR-TASSIN, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CAMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT.

Un scrutin a eu lieu et Mme Isabelle CARDOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Publications des actes **Modification de la délibération 2022-26**

Vu la délibération du 7 juin 2022,
Vu l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels, et le cas échéant après transmission au contrôle de légalité.

À compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel est assuré sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sous format électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du conseil municipal.

À la suite de plusieurs sollicitations, le Maire propose au conseil municipal de modifier la délibération du 7 juin 2022 :

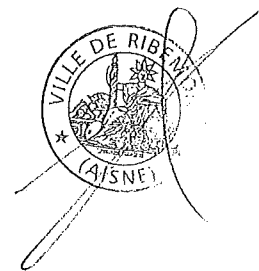
- publicité par affichage au tableau situé rue Condorcet, face à la mairie ;
- publication sous format électronique sur le site de la commune.

DECIDE :

- D'ADOPTER la proposition du Maire qui sera appliqué a compter du 1^{er} Mai 2026
- ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT

Le Maire,
Vincent COOL,





Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Délibération n°2026-56

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

Date de convocation : 17 avril 2026

Date de réception en Préfecture :

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEAURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT-TASSIN, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CAMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT.

Un scrutin a eu lieu et Mme Isabelle CARDOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Création et modification du tableau des effectifs

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 23 Avril 2026,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois.

Considérant la nécessité de créer :

- Création d'un poste de rédacteur (TC)
- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial pour accroissement saisonnier d'activité (TNC 1,9h)

Considérant la nécessité de supprimer :

- Le poste de rédacteur chef

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des effectifs suivants à compter du 23 Avril 2026 :

Création d'un poste de rédacteur (TC)

Création d'un poste d'adjoint administratif territorial pour accroissement saisonnier d'activité (TNC 30h)

La suppression du poste de rédacteur chef

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 23 Avril 2026, (Annexe 1)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT



Le Maire,
Vincent COOL,





Commune de RIBEMONT

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Département : Aisne
Arrondissement : Saint-Quentin
Canton : Ribemont

Délibération n°2026-57

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

Date de convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 Avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de RIBEMONT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent COOL,

Étaient présents : M. Vincent COOL (Maire), Mme Isabelle DUPONT, Mr André BEURAIN, Mme Emmanuelle DUTARQUE-LOUVET, Mr Jérôme COOL, Mme Isabelle CARDOT (adjoints), Mr Didier PINCHON (Conseiller délégué), Mme Corinne BRANCOURT-TASSIN, Mme Sylvie RAYNAL-BEIRNAERT, Mr Lionel MICHEL, Mme Sylvie PAQUET-DUARTE, Mr Laurent FOURRIER, Mr Vincent CAMELLE, Mr Emilien EKIERT, Mme Aline LEGRAND, Mme Bernadette PREUVOT, Mr Ludovic DAGNICOURT, Mme Emilie MARTIAL

Absente excusée représentée : Mme Emilie DUFORAT représentée par Mme Isabelle DUPONT.

Un scrutin a eu lieu et Mme Isabelle CARDOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Modalités de gestion du compte épargne-temps (CET) d'un agent muté vers une autre collectivité

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale,
Vu la délibération en date du 13.11.2013 instaurant le compte épargne-temps au sein de la collectivité,
Considérant qu'un agent est partie par voies de mutation dans une autre collectivité
Considérant que l'agent dispose d'un solde de positifs de jours inscrits sur son compte épargne-temps,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Option 1 : Transfert des droits

Les droits inscrits sur le CET sont transférés à la collectivité d'accueil, avec l'accord de celle-ci.

Option 2 : Convention entre collectivités

Une convention sera établie entre la collectivité d'origine et la collectivité d'accueil afin de définir les modalités de reprise des droits et de compensation financière éventuelle.

Option 3 : Indemnisation des jours épargnés

Les jours inscrits sur le CET seront indemnisés conformément à la réglementation en vigueur, avant le départ de l'agent.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
La secrétaire de séance,
Isabelle CARDOT

Le Maire
Vincent

